

RAPPORT ANNUEL 2015

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES



Sommaire

PRÉFACE	3
LES MISSIONS DE LA DGFIP EN QUELQUES MOTS	4
QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015	6
L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015	8
1- Poursuivre l'extension de l'offre de service aux particuliers	8
Un renforcement des services en ligne La modernisation de l'accueil Renforcer la qualité du service et son efficience Des usagers particuliers qui apprécient la qualité de service à la DGFIP	
2 - Continuer à développer la dématérialisation et la sécurisation juridique à l'égard des entreprises	10
La poursuite de la généralisation des téléprocédures Le renforcement de la sécurité juridique	
3 - Accompagner les évolutions des collectivités locales	11
L'accélération de la dématérialisation des procédures financières des collectivités locales L'accompagnement des réformes institutionnelles et le soutien aux collectivités en difficulté	
4 - Garantir la solidité financière des institutions publiques	13
L'intensification de la lutte contre la fraude fiscale, gage d'égalité devant l'impôt Des exigences toujours accrues en matière de qualité des comptes Des processus de dépense modernisés La poursuite de l'optimisation du patrimoine immobilier public	
5 - Maintenir un haut niveau de formation et veiller aux conditions de vie au travail	16
La formation au cœur de la stratégie L'amélioration des conditions de vie au travail	
L'ORGANIGRAMME DE LA DGFIP	18
L'ÉQUIPE DE DIRECTION	20

PRÉFACE



Bruno Parent,
Directeur général
des Finances publiques

Nous exerçons des missions régaliennes qui donnent à la DGFîP une place singulière au sein de l'État, tant en matière de fiscalité que de gestion publique.

Reconnu par nos nombreux partenaires, le savoir-faire de la DGFîP est un atout qui lui permet d'exercer les missions qui lui sont confiées par les autorités politiques, par exemple en accompagnant les différentes réformes concernant les collectivités territoriales, en menant à bien le chantier de la retenue à la source pour 2018 et en pilotant la mise en œuvre de la politique immobilière.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'allègement des charges des services est un impératif afin de maintenir la qualité de nos missions. C'est par la confiance et la transparence à l'égard de nos partenaires que nous trouverons de nouvelles pistes d'allègement des charges.

Dans ce même objectif de simplification et d'allègement, la DGFîP poursuit l'informatisation de ses processus, la dématérialisation et le développement de son offre de services en ligne à l'égard des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.

La DGFîP est par ailleurs impliquée dans des projets interministériels très structurants, tels que la dématérialisation des factures des fournisseurs de toutes les entités publiques, les projets gouvernementaux de simplification « Dites-le-nous une fois » ou encore la création d'un espace numérique sécurisé qui permettra aux agents publics, actifs et retraités, d'accéder à leurs bulletins de paye ou de pension et à leur compte individuel retraite.

Pour répondre à l'ensemble de ces défis, elle peut s'appuyer sur le professionnalisme et l'engagement de ses cadres et de ses agents. Simultanément, elle a le devoir de porter une attention toute particulière à chacun d'entre eux et de leur offrir les moyens de s'épanouir dans leur métier en leur proposant des responsabilités à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.

L'année 2015 a été riche en événements : la préparation de la révision des valeurs locatives, la montée en puissance du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR), les premières certifications des comptes des hôpitaux ou encore l'accompagnement de mesures législatives, telles que l'exonération des personnes modestes en matière de fiscalité locale, pour ne citer que quelques exemples.

Ce rapport annuel illustre les différents engagements de la DGFîP, les talents de ses collaborateurs et les principaux événements qui l'ont directement ou indirectement marquée tout au long de l'année 2015.

LES MISSIONS DE LA DGFIP EN QUELQUES MOTS

La DGFIP exerce une grande variété de missions relevant à la fois de la fiscalité et de la gestion publique.

En matière fiscale, elle participe à la définition de la politique fiscale et élabore les projets de textes législatifs et réglementaires. Elle veille à l'établissement de l'assiette, au contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes, ainsi qu'à leur recouvrement et traite les réclamations ainsi que les requêtes juridictionnelles des contribuables.

Elle combat la fraude fiscale par la prévention, le contrôle mais aussi la répression notamment grâce à l'action pénale.

Elle assure également des missions topographiques, cadastrales et de publicité foncière.

Enfin, elle représente la France dans les négociations internationales en matière fiscale et instruit les demandes de rescrits et d'agréments fiscaux.

Dans le domaine de la gestion publique, la DGFIP est chargée de la tenue des comptes de l'État. Elle en assure la production et est garante de leur qualité.

Elle élabore et met en œuvre les règles et procédures relatives au contrôle et au paiement des dépenses publiques, y compris la paye des fonctionnaires, à la gestion financière et comptable des établissements publics nationaux ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement.

Elle assure également la gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé (contrôle et paiement des dépenses, recouvrement des recettes locales, tenue des comptes, analyse financière, conseil et expertise économique et financière des projets d'investissements publics).

En matière domaniale, elle élabore et met en œuvre les règles et procédures relatives à l'acquisition, à la gestion et à la cession des biens domaniaux ; elle met en œuvre la politique immobilière de l'État.

Elle assure la gestion et l'équilibre financier du régime des retraites de l'État, depuis la tenue du compte individuel retraite et le recouvrement des cotisations jusqu'au paiement des pensions.

En outre, elle gère les fonds déposés auprès de l'État et exerce les activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations pour la tenue des comptes de clientèles et la gestion des consignations.

La DGFIP joue enfin **un rôle dans la politique de soutien aux entreprises** auprès des préfets et des acteurs économiques locaux. Elle est un acteur essentiel pour l'octroi de plans de règlement des dettes fiscales et sociales dans le cadre des commissions des chefs de services financiers (CCSF) ainsi que dans les dispositifs de prévention et de soutien des entreprises en difficulté au sein des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

Pour exercer l'ensemble de ces missions, **la DGFIP s'appuie sur son réseau qui est l'un des plus denses des administrations d'État** avec près de 6 000 services répartis sur l'ensemble du territoire.

Elle veille à faire évoluer son organisation de façon à maintenir un niveau de qualité de service public performant. Elle assure ainsi une meilleure répartition de ses moyens tout en garantissant le maintien de sa présence sur le territoire.

Elle s'attache à adapter la structuration de son réseau en prenant en compte les mutations économiques, démographiques, sociologiques et technologiques. Elle prend également en compte les évolutions majeures d'organisation que connaissent ses partenaires, notamment les collectivités locales. C'est ainsi que la DGFIP s'est adaptée à la nouvelle organisation territoriale afin de tenir compte du nouveau découpage territorial régional, des transferts de compétences retenus dans la loi NOTRe et de l'évolution des cartes intercommunales et hospitalières.

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

Janvier

Aménagement du rythme de publication des instructions fiscales

Dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, le rythme de publication des instructions intéressant les entreprises est désormais mensuel (le 1^{er} mercredi de chaque mois) afin de faciliter leur veille fiscale.

Baisse de l'impôt sur le revenu des ménages à revenus modestes ou moyens : mise en ligne du simulateur de calcul

La loi de finances pour 2015 prévoit un allègement de la fiscalité des ménages disposant de revenus modestes ou moyens. La DGFIP met en ligne sur son site impots.gouv.fr un simulateur de calcul permettant aux contribuables concernés de calculer l'impôt qu'ils vont payer et d'en tenir compte en modifiant leurs mensualités ou acomptes provisionnels.

Février

Expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Cinq départements (Charente-Maritime, Nord, Orne, Paris et Val-de-Marne) expérimentent une nouvelle méthode de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Mars

Journée d'étude des agents DGFIP des groupes d'intervention régionaux

Les 42 agents DGFIP des groupes d'intervention régionaux (GIR) sont réunis lors d'une journée d'étude, avec la participation du coordinateur national des GIR au ministère de l'Intérieur et du représentant de l'Office central de lutte contre le travail illégal. Il s'agit de mutualiser les bonnes pratiques à travers notamment la présentation des affaires les plus significatives réalisées en 2014.

Réunion du bureau du Forum des Administrations Fiscales de l'OCDE

Lors de la réunion du bureau du Forum des Administrations Fiscales, les directeurs généraux des 12 pays membres annoncent un plan d'action pour la mise en œuvre des orientations du G20, qui comporte notamment la mise en place d'un standard international d'échange automatique d'informations et l'amélioration des procédures amiables visant à éviter les doubles impositions.

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Le Secrétaire d'État chargé du budget annonce le report d'un an de l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, afin d'approfondir l'analyse des transferts provoqués par la réforme.

Avril

Nouvelle organisation de l'activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations

Une journée d'étude conjointe avec la Caisse des dépôts et consignations est organisée pour les préposés de la CDC (services bancaires).

Impots.gouv.fr, « le site qui rend serviceS »

Sur impots.gouv.fr, un mini-site permet de découvrir le parcours et les avantages de la déclaration en ligne. Lucienne, la célèbre mamie, star du « Petit Journal » et de Virgin Radio, y présente tous les services en ligne sur impots.gouv.fr : « c'est super simple ! ».

Séminaire des comptables franciliens

En Île-de-France, la création de la métropole du grand Paris (MGP), couplée avec le nouveau schéma régional de coopération intercommunale, fait l'objet d'un séminaire le 14 avril 2015.

Mai

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Le Président de la République annonce le chantier du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Conférences fiscales

Ces « conférences fiscales », tenues par la Direction de la législation fiscale avec les différents ministères, permettent de passer en revue les projets de mesures que chaque ministère souhaite intégrer aux projets de lois de finances de l'automne 2015.

Recueil des normes comptables pour les établissements publics

Les établissements publics nationaux dépendant de l'État disposent pour la première fois d'un recueil de normes comptables unique validé par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Juin

Publication du Rapport Financier 2014

La DGFIP publie le Rapport Financier 2014 qui intègre le Compte Général de l'État, le rapport de présentation et le rapport sur le contrôle interne.

Participation de la DGFIP aux Assises des moyens de paiements, le 2 juin 2015 à Bercy

La synthèse des travaux visant à définir une stratégie nationale des moyens de paiement est présentée, avec notamment le renforcement des possibilités offertes pour les usagers de payer en ligne leurs factures auprès de l'État et des services publics locaux par le biais de moyens de paiement électroniques.

Ouverture du « tour de France de la facturation électronique »

Pour sensibiliser les collectivités à cet enjeu (date d'effet : 1^{er} janvier 2017), la DGFIP et l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE) réalisent, de juin à décembre 2015, un tour de France des régions, en conviant à chaque étape plusieurs centaines de décideurs locaux.

Juillet

Mise en ligne du Précis de fiscalité

Le Précis de fiscalité 2015, mis à jour des principales évolutions législatives et doctrinales, est accessible en version 100 % électronique sur le site impots.gouv.fr et sur l'intranet de la DGFIP.

Août

Dispense de signature de certains actes et décisions administratives

En application de la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, certains actes et décisions administratives émis par la DGFIP sont dispensés de signature. Cette mesure législative permet d'alléger les charges des services et de diminuer le coût du traitement du courrier par une industrialisation de l'envoi de certains courriers.

Septembre

Sensibilisation à la sécurité informatique

Pour faire face aux tentatives de plus en plus élaborées visant l'accès aux données confidentielles de la DGFIP et l'atteinte à la vie privée des usagers, une sensibilisation des agents de la DGFIP à la sécurité informatique est mise en œuvre.

Plan de relance de l'apprentissage

La DGFIP accueille 190 apprentis sur l'ensemble du territoire.

Octobre

Jurisprudence de Ruyter

Le secrétaire d'État au Budget valide les modalités de dépôt des réclamations permettant d'obtenir le remboursement des sommes acquittées au titre des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine par des personnes affiliées dans un autre État de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou en Suisse.

Participation à la « Semaine de l'innovation publique »

La DGFIP participe à la « Semaine de l'innovation publique », organisée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. Des ateliers sont notamment animés dans six directions afin d'associer directement des usagers à la refonte du site public impots.gouv.fr.

Accueil des volontaires du service civique

La DGFIP accueille les 18 premiers volontaires.

Novembre

Attentats - La DGFIP endeuillée

À la suite des attentats perpétrés à Paris et à Saint-Denis qui ont touché directement ou indirectement des agents de la DGFIP, le Directeur général invite l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP à une réunion consacrée aux mesures gouvernementales, aux mesures de sécurité et au dispositif de soutien aux agents.

Adoption par le G20 du projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) de lutte contre l'optimisation fiscale

L'ensemble des pays de l'OCDE et du G20, incluant les principaux pays émergents, adoptent les conclusions du projet BEPS visant à lutter contre l'optimisation, notamment sur les prix de transfert, et les pratiques de concurrence fiscale dommageable entre les États, telles que les *rulings*.

Dégrèvement des taxes d'habitation (TH) et taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des personnes âgées modestes pour 2015 et rétablissement des exonérations pour 2016

Les agents de la DGFIP assurent la mise en œuvre par anticipation de la mesure législative qui prévoit le dégrèvement des TH et TFPB des personnes âgées modestes émises pour 2015 et le rétablissement des exonérations pour 2016, notamment en renseignant les usagers concernés et en procédant à des remises gracieuses.

Décembre

Adoption de la loi de finances 2016

La loi de finances pour 2016 lance notamment la réforme du prélèvement à la source, ainsi que la généralisation progressive de la déclaration de revenus en ligne pour les contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet, et du paiement dématérialisé (par prélèvement automatique ou par paiement en ligne).

Rencontre nationale entre les magistrats du parquet et les directeurs départementaux de la DGFIP

Dans le cadre du renforcement des liens entre la DGFIP et le ministère de la Justice, une rencontre est organisée sous l'égide des Ministres.

L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

1

Poursuivre l'extension de l'offre de service aux particuliers

Un renforcement des services en ligne

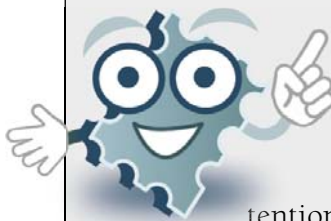
L'amélioration de nos services en ligne, et plus particulièrement de la déclaration en ligne (généralisation de l'accès par identifiant-mot de passe, pré-remplissage des revenus pour les primo déclarants en ligne, modulation automatique des mensualités...) se poursuit. Les déclarants en ligne représentent 40 % des foyers fiscaux. Le nombre d'utilisateurs ayant renoncé à l'envoi de leur déclaration de revenus papier a progressé de 33 % et les consultations du compte fiscal dans le cadre de la campagne déclarative de 41 %. Cette réussite permet d'envisager sereinement la généralisation progressive de la déclaration en ligne.

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu accessible en ligne sur *impots.gouv.fr/verifavis* permet aux partenaires institutionnels et aux professionnels (mairie, conseil général, bailleur public ou privé, organisme de crédit ou gérant des prestations sociales, banque...) de vérifier rapidement l'authenticité des éléments fiscaux portés sur l'avis ou le justificatif présenté par des particuliers.

De nouveaux services en 2015

La mise à disposition de l'application smartphone « **Amendes.gouv** » en janvier 2015 et l'ouverture du site **timbres.impots.gouv.fr** en mars 2015 s'inscrivent dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le Gouvernement pour faciliter les démarches administratives des usagers et **enrichir l'offre de moyens de paiement dématérialisés**.

L'application smartphone « Amendes.gouv » offre un nouveau moyen de paiement dématérialisé des amendes, qui s'ajoute à la possibilité de payer ses amendes par internet (sur le site *amendes.gouv.fr*) ou par téléphone (via un « serveur vocal interactif »), et auprès des guichets de la DGFIP et des buralistes agréés.



Le site **timbres.impots.gouv.fr** permet aux usagers d'acheter en ligne un timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport en utilisant un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Le site d'achat sera progressivement étendu pour les timbres fiscaux nécessaires à l'obtention d'autres titres (délivrance de permis bateaux, renouvellement de carte nationale d'identité...).

La modernisation de l'accueil

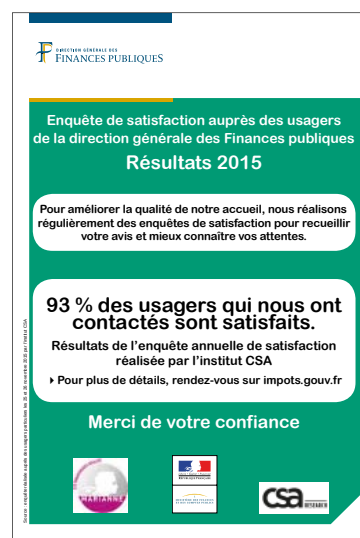
Après l'ouverture d'un site pilote à Rouen en août 2014, c'est en mars 2015 qu'un premier **centre de contact** a été créé au sein d'une direction territoriale, à Chartres, afin d'expérimenter une organisation de la relation à distance (téléphone et courriel) au bénéfice de plusieurs départements, permettant d'assurer la délivrance de renseignements, mais aussi le traitement à distance des démarches simples des usagers.

La DGFIP est également engagée dans une **expérimentation d'accueil personnalisé**, qui vise à mieux accueillir les usagers dans les cas les plus complexes et renforcer la qualité de service pour les cas les plus simples, évitant ainsi les déplacements inutiles des usagers. Basée sur une prise de rendez-vous multi-canal, cette démarche a été positivement perçue par les usagers et les agents. Elle va être étendue.

Renforcer la qualité du service et son efficience

La DGFIP a engagé un projet de **dématérialisation des saisies bancaires** émises par les services en charge du recouvrement forcé. Ce projet permet à la fois de gagner en efficacité et sécurité, d'alléger les charges de gestion des agents et de réduire les coûts de fonctionnement.

Des usagers particuliers qui apprécient la qualité de service à la DGFIP



Selon l'**enquête de satisfaction sur l'accueil des usagers** effectuée par l'institut CSA en 2015, 93 % des usagers interrogés se déclarent satisfaits de la qualité du service offert par la DGFIP. Plus de 4 usagers sur 10 se déclarent « très satisfaits » de leur dernier contact avec la DGFIP, quel que soit le canal choisi. L'enquête a permis également d'identifier les axes de progrès qui sont au cœur de la stratégie de la relation aux publics engagée par la DGFIP : améliorer la qualité de service de l'ensemble des canaux (internet, téléphone, accueil physique), afin de permettre aux usagers de choisir la modalité de contact qui leur convient le mieux.

2

Continuer à développer la dématérialisation et la sécurisation juridique à l'égard des entreprises

La poursuite de la généralisation des téléprocédures



Ouverte lors de la campagne d'impôt sur le revenu 2015, une nouvelle procédure, nommée « **EDI IR** », permet aux cabinets d'experts-comptables de télétransmettre la déclaration de revenus de leurs clients professionnels suivant une procédure semblable à celle utilisée pour le dépôt des déclarations des professionnels.

La généralisation des téléprocédures s'est également poursuivie en 2015 avec **la dématérialisation des avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**. Toutes les entreprises doivent désormais se rendre dans leur espace professionnel sur le site *impots.gouv.fr* pour consulter leur avis en ligne, préalablement à l'échéance de paiement du 15 décembre.

Le renforcement de la sécurité juridique

La DGFIP inscrit ses actions dans le cadre des nouvelles mesures ministérielles annoncées en avril 2015 et destinées à **renforcer la démarche de transparence et de sécurité juridique dans le cadre du contrôle fiscal**. Il s'est ainsi agi de :

- publier des pratiques et montages abusifs visant, par cette transparence, à prévenir les redressements ;
- mettre en œuvre dix engagements qui permettent, en cas de contrôle, de généraliser les pratiques favorisant le dialogue par une définition concertée des modalités pratiques de la vérification et une attention portée par les vérificateurs aux délais et à la sécurité juridique de l'entreprise ;
- créer le comité national d'experts chargé d'apporter, en cas de désaccord lors d'un contrôle, un éclairage extérieur à l'administration dans son analyse des dossiers les plus complexes. Ce comité est composé de personnalités qualifiées issues de différentes professions fiscales (magistrat, professeurs d'université, directeur fiscal d'entreprise...).

3

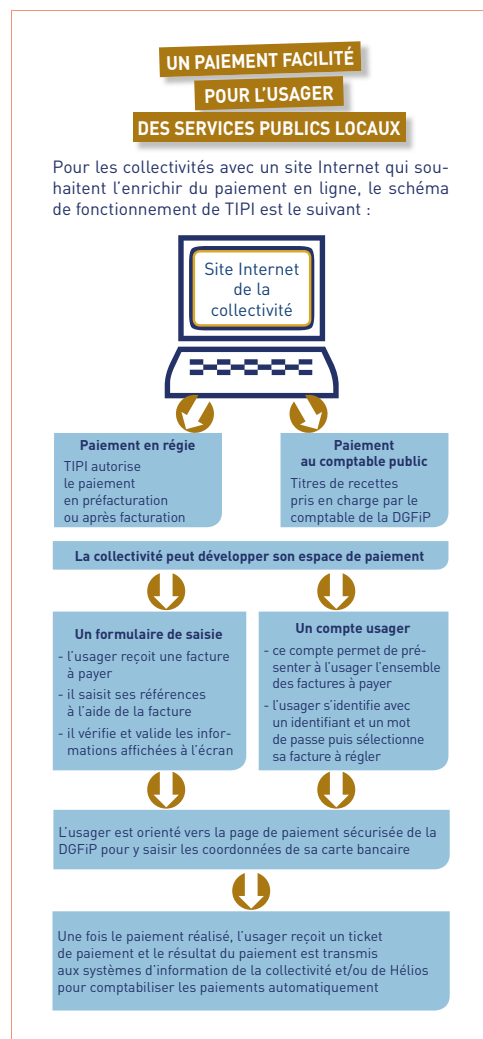
Accompagner les évolutions des collectivités locales

L'accélération de la dématérialisation des procédures financières des collectivités locales

Le recours au **protocole d'échange informatique standard (PESV2)** a été généralisé à tous les organismes publics locaux pour la transmission de leurs documents comptables à la DGFIP. Les travaux en cours visent désormais à la **dématérialisation des envois de pièces justificatives** qui est porteuse de gains de productivité tant pour les services des ordonnateurs locaux que pour ceux de la DGFIP.

Les possibilités offertes pour les usagers de payer en ligne leurs factures auprès de l'État et des services publics locaux par le biais de moyens de paiement électroniques sont renforcées. **La solution de paiement par carte bancaire TIPI** (Titre Payable par Internet) simplifie le recouvrement et renforce la sécurité. Fin 2015, près de 8 500 collectivités ont adhéré à TIPI. L'offre spécifique mise en place au profit des établissements publics de santé a également enregistré une progression rapide (doublement du nombre d'hôpitaux adhérents par rapport à 2014).

À compter du 1^{er} janvier 2017, les organismes publics devront être en mesure d'accepter et de traiter les factures électroniques émises par leurs principaux fournisseurs et par d'autres partenaires publics. Ce projet d'envergure, dont la généralisation est prévue pour 2020, concernera, à terme, plus de 100 millions de factures annuelles. Afin d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés, la DGFIP pilote avec l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État, le déploiement de la **« facturation électronique 2017 »** initié en 2015 auprès de 18 sites pilotes.



L'accompagnement des réformes institutionnelles et le soutien aux collectivités en difficulté

Les services de la DGFIP ont été actifs pour **accompagner les collectivités locales dans le dispositif de sortie des emprunts toxiques**. Le gouvernement a décidé de porter à 3 milliards les capacités d'intervention du fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des emprunts structurés à risque, et d'augmenter de 300 M€ les sommes mobilisables au titre du dispositif d'aide aux hôpitaux ayant contracté des emprunts structurés. 676 collectivités ont déposé un dossier pour un total de 1 163 prêts.



La loi NOTRé et les autres réformes institutionnelles



Après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAP-TAM) et la loi relative à la délimitation des régions du 16 mars 2015, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) est venue constituer le troisième volet de la **réforme des territoires**.

La DGFIP est chargée d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme, notamment en matière de **dématérialisation des échanges et d'allègement des charges** (suppression de l'obligation légale pour les communes de moins de 1 500 habitants de créer un centre communal d'action sociale).

Dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité, la DGFIP aide les élus à élaborer les nouveaux **schémas départementaux de coopération intercommunale** (SDCI). Elle apporte ainsi, dans des délais contraints, son appui pour les fusions de communes, la création, la modification de périmètre, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Enfin, la **création des métropoles** (Lyon, Grand Paris, Aix-Marseille-Provence, etc.) nécessite un fort pilotage et une importante mobilisation des équipes de la DGFIP au côté des Préfectures.

En parallèle, la DGFIP accompagne les élus dans la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle. Courant 2015, ce sont finalement 1 090 communes qui se regroupent en 317 communes nouvelles.

4

Garantir la solidité financière des institutions publiques

L'intensification de la lutte contre la fraude fiscale, gage d'égalité devant l'impôt

La réduction du nombre d'États ou territoires non coopératifs et les moyens nouveaux d'information tels que les déclarations sur les prix de transfert ont permis d'intensifier la lutte contre la fraude fiscale internationale. Ainsi, par exemple, le nombre de

réponses aux demandes d'assistance administrative internationale obtenues auprès de nos partenaires est passé de 3 409 en 2011 à 6 567 en 2015.

De nouveaux moyens d'actions permettant de lutter contre la fraude à la TVA ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment du droit de communication non nominatif dont les modalités ont été précisées par le décret du 28 août 2015 dans le cadre de la lutte contre les fraudes liées aux ventes à distance, ou du dispositif destiné à empêcher l'utilisation abusive du régime de TVA sur la marge dans la vente de véhicules d'occasion précisé par le décret du 24 juin 2015.



Espace « Contrôle fiscal et lutte contre la fraude » sur impots.gouv.fr

Des opérations d'ampleur ont été menées en 2015 afin de **démontrer et sanctionner l'utilisation de logiciels frauduleux** qui permettent d'éluder le paiement de la TVA en effaçant des recettes. Dans ce cadre, une nouvelle procédure de contrôle inopiné informatique a été mise en œuvre.

La lutte contre les fraudes aux remboursements de crédit de TVA s'est intensifiée par la détection des entreprises à risques grâce aux alertes de la task force TVA et aux traitements issus des techniques statistiques et prédictives du datamining.

Depuis le 1^{er} juin 2015, sept pôles interrégionaux ont été mis en place pour renforcer les équipes du **Service de Traitement de Déclarations Rectificatives** : trois pôles localisés en Île-de-France (Paris, Saint-Germain-en-Laye et Vanves) et quatre en province (Lyon, Marseille, Bordeaux et Strasbourg). Cette nouvelle organisation déconcentrée est destinée à accélérer les délais de traitement des demandes de régularisation des comptes à l'étran-

ger non déclarés, tout en garantissant un traitement homogène de ces demandes. Au 31 décembre 2015, près de 45 000 contribuables détenant des avoirs à l'étranger non déclarés ont déposé une demande de mise en conformité auprès du STDR. Le montant total des droits et pénalités perçus en 2015 s'élève à 2,65 Mds d'€, soit 4,55 Mds d'€ depuis l'origine.

De façon plus générale, **la relance des transactions comme l'application mesurée de la loi fiscale** participent à la bonne acceptation des contrôles et, in fine, au civisme fiscal.

Enfin, la DGFIP a engagé une réflexion approfondie visant à renforcer le rôle des **directions de contrôle fiscal (DIRCOFI)** pour soutenir l'activité de contrôle fiscal des directions territoriales, en les articulant davantage avec les brigades départementales de contrôle et celles de recherche et en y expérimentant la mise en place de pôles de programmation, des pôles pénaux et de recouvrement dédiés.

Des exigences toujours accrues en matière de qualité des comptes

La Cour des Comptes a certifié, pour la neuvième année consécutive, les comptes de l'État. La diminution du nombre de réserves (13 en 2006 lors de la première certification, 5 pour l'exercice 2014 certifié en 2015) reflète les efforts réalisés par la DGFIP en matière de qualité comptable.

Certification des comptes des hôpitaux

Les Centres Hospitaliers du Mans et de Châteauroux, puis le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, ont été les premiers établissements publics de santé à voir leurs comptes certifiés par un auditeur externe. Ils font partie de la première vague de 31 établissements qui ont mené à bien ce processus sur l'exercice 2014.

Les services de la DGFIP qui portent, avec ceux de la Direction générale de l'offre de soins, la politique nationale d'amélioration de la qualité comptable auprès des décideurs locaux et hospitaliers sont associés à ce succès. En effet, les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) soumis aux investigations du certificateur sont tenus et produits par le comptable public.

Des processus de dépense modernisés

Depuis quatre ans, la mise en place de centres de traitement et de paiement unique des factures au sein des directions régionales des finances publiques a permis de rénover la dépense publique et d'obtenir de bons résultats en termes de délais de paiement. La compétence de ces **services facturiers (SFACT)**, placés sous l'autorité d'un comptable public, est progressivement étendue à l'ensemble des ministères, au plan central et déconcentré, ainsi qu'aux établissements publics. L'objectif est de parvenir à une généralisation en 2017.

Dans le cadre de la **réforme de la commande publique** prévue par l'ordonnance du 23 juillet 2015, la DGFIP participe à la mise en œuvre des procédés de dématérialisation et à l'optimisation de l'achat public, à travers un conseil plus développé auprès des acheteurs publics et un meilleur contrôle de la dépense.

La commande publique en une page

La commande publique, c'est un pan important de l'activité économique...



DE CONTRATS
EN 2013



COMMANDES

passées en 2013 par les collectivités territoriales, l'État, les entreprises publiques et celles soumises par leur statut à la commande publique (SNCF, RATP, EDF, etc.)

...mais la commande publique profite trop peu aux plus petites entreprises :



En 2013, les PME représentent plus de 99% des entreprises...



...soit 58% du total des marchés...



...mais seulement 30% des contrats publics en valeur

© Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique – juillet 2015
Conception graphique : SIRCOM

La poursuite de l'optimisation du patrimoine immobilier public



Le service **France Domaine** s'est doté d'un nouvel organigramme et d'une gouvernance permettant de renforcer son efficacité. La direction nationale des interventions domaniales (DNID) assure désormais le pilotage, l'animation et le soutien des pôles et services en charge de la gestion des patrimoines privés sur l'ensemble du territoire. Les efforts de professionnalisation de la fonction immobilière se sont poursuivis : par exemple, la mise en place d'une démarche de grande ampleur en matière de renégociation des baux a été conduite. Elle a permis de former et de doter en outils des équipes régionales qui entreront en action en 2016. De même, les outils permettant à la fois une meilleure connaissance du parc et l'élaboration d'une stratégie de gestion active (schémas directeurs immobiliers régionaux...) se sont étendus.

Maintenir un haut niveau de formation et veiller aux conditions de vie au travail

La formation au cœur de la stratégie

La DGFIP a mis en place un parcours de **formation adaptée aux besoins spécifiques des agents d'accueil**. Outre les formations métier, une formation dédiée aux techniques comportementales et un module adapté aux situations conflictuelles et délicates sont proposés. Ce parcours vise à améliorer encore la qualité des relations avec les usagers.

Dans le cadre de la démarche globale de développement du numérique, l'École nationale des Finances publiques (ENFiP) se tourne résolument vers la **formation à distance** pour offrir de nouveaux services. Ainsi, en complément aux actions de formation en présentiel, de nombreux dispositifs en ligne sont progressivement mis en place et connaissent un réel succès auprès de tous les publics.

L'ENFiP, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, a élaboré une **formule de cours à distance accessible à partir d'une plateforme d'enseignement en ligne sous forme de CLOM** (Cours en Ligne Ouverts et Massifs) sur les grands mécanismes de TVA. Le choix de cette thématique a été guidé par la demande des ordonnateurs et des comptables des collectivités territoriales de disposer d'outils de formation sur les modalités d'application des régimes de TVA pour les activités qui les concernent.



#Self

Grâce au service **SELF (Supports En Ligne de Formation Initiale)**, tous les agents de la DGFIP ont accès depuis février 2015 à l'ensemble des supports pédagogiques utilisés en formation initiale. Ils peuvent ainsi bénéficier, en accès libre, de supports synthétiques portant sur l'ensemble des métiers de la DGFIP.

L'amélioration des conditions de vie au travail

Les agents ont été nombreux à répondre à la deuxième enquête du **baromètre social de la DGFIP**, ce qui a permis de recueillir des informations précieuses pour analyser le quotidien de travail et mieux appréhender les attentes. La DGFIP s'appuie ainsi sur ces résultats pour renforcer son plan d'actions d'amélioration des conditions de vie au travail avec la préoccupation constante de simplifier l'exercice au quotidien des missions.

Les **formations des cadres encadrants ont été enrichies d'une approche** relative aux conditions de vie au travail, aux risques psychosociaux, à la déontologie, à la protection des agents et au soutien des agents en difficulté.

La DGFIP met à disposition de son réseau une **bibliothèque de modèles de lettres (Pégase DGFIP) destinée à faciliter le travail des agents**. Cette bibliothèque a été fiabilisée et complétée en 2015 dans la perspective de la centralisation des impressions et de la mise sous plis dans les établissements de services informatiques.

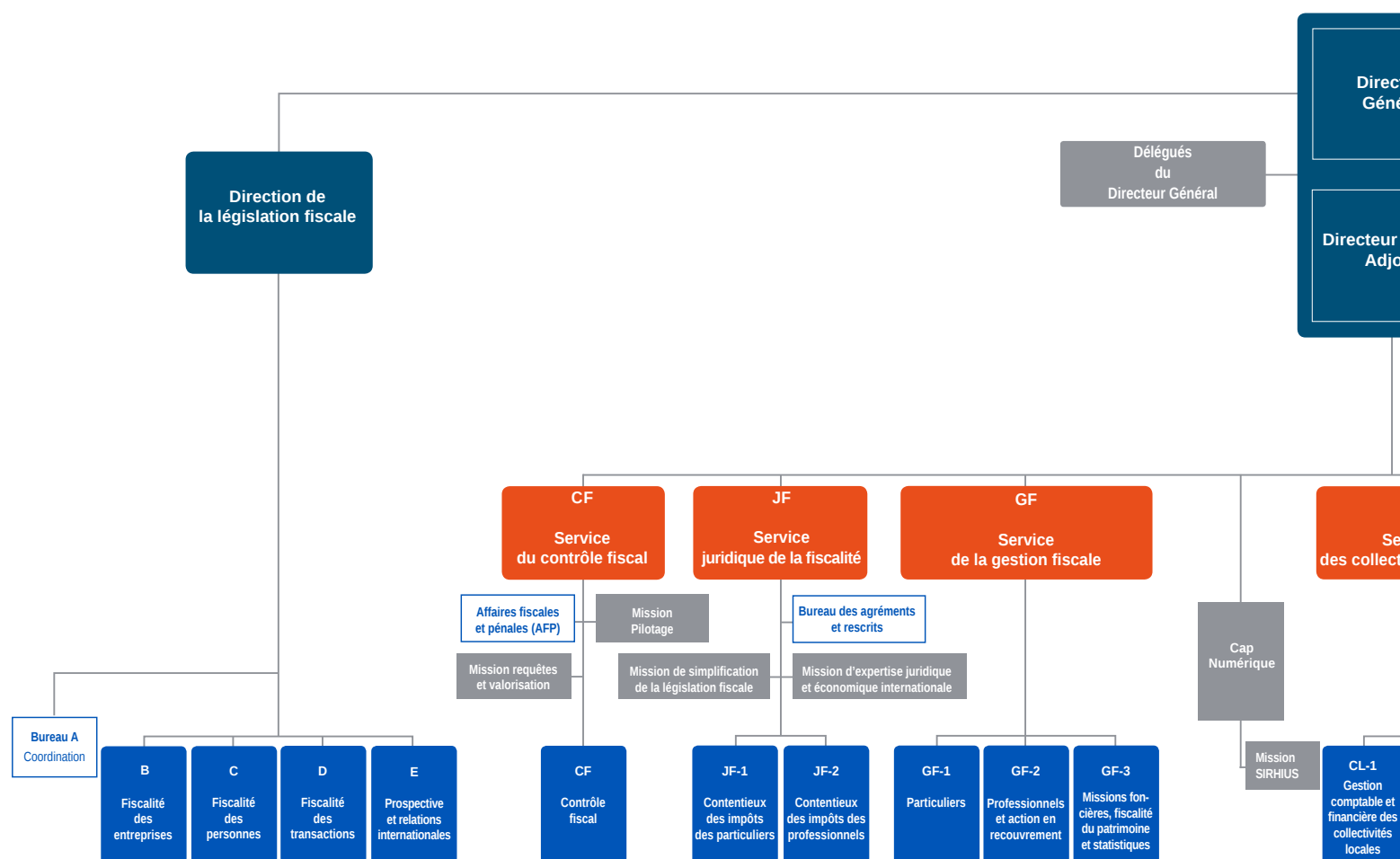
Le déploiement d'une **solution d'impression à distance** « Clic'ESI » sur le poste de chaque agent offre depuis septembre 2015 la possibilité de déporter les tâches d'édition, de mise sous pli et d'affranchissement de certains courriers vers un établissement de services informatiques. Ce dispositif présente un double intérêt : l'allègement des tâches logistiques pour les services et des économies sur les frais d'affranchissement grâce à la massification des envois.

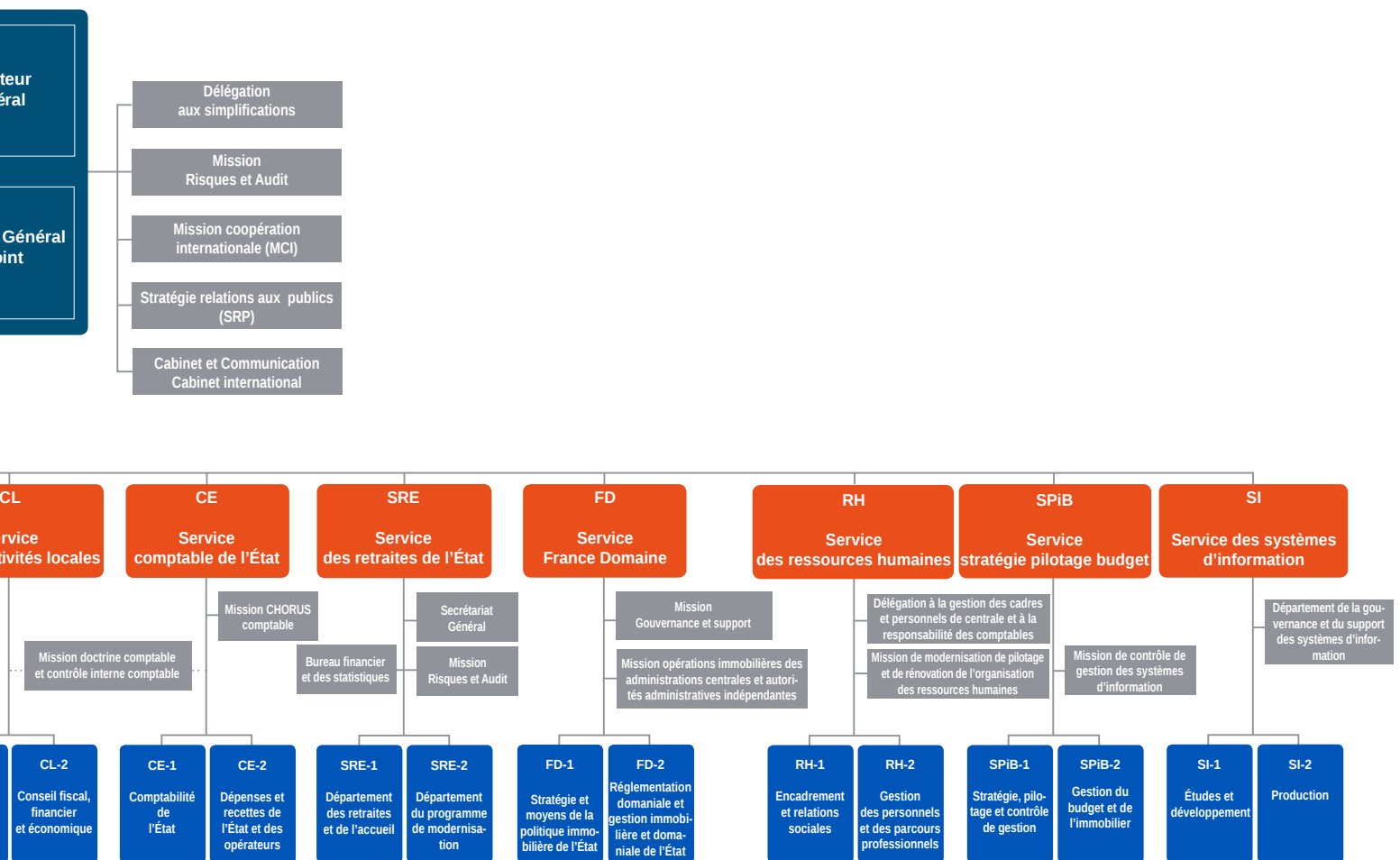


La DGFIP a également amélioré l'**offre de service documentaire avec un moteur de recherche transverse** qui permet d'effectuer une recherche sur plusieurs espaces documentaires : Nausicaa, BOFiP-Impôts, l'intranet national Ulysse et le précis de fiscalité.

Organigramme de la DGFIP

(situation au 15 mars 2016)





L'équipe de direction



Premier rang : Daniel Dubost (Chef de la Mission Risques et Audit), Audran Le Baron (Chef du Service de la Gestion Fiscale), Isabelle Martel (Déléguee du Directeur général Sud-Pyrénées), Vincent Mazauric (Directeur général adjoint), Veronique Bied-Charreton (Directrice de la Direction de la Législation Fiscale), Bruno Parent (Directeur général des Finances publiques), Danièle Mouginot de Blasi (Déléguee du Directeur général Ouest), Régine Dupuy (Déléguee du Directeur général Rhône-Alpes Bourgogne), Antoine Magnant (Chef du Service des Ressources Humaines), Nathalie Biquard (Cheffe du Service des Collectivités Locales), Jean-Paul Bléhaut (Délégué du Directeur général Centre Auvergne-Antilles Guyane), Nathalie Morin (Cheffe du Service France Domaine).

Deuxième rang : Lionel Ploquin (Directeur par intérim du Service à compétence nationale Cap Numérique), François Tanguy (Chef du Service comptable de l'État), Alain Piau (Chef du Service des Retraites de l'État), Bruno Rousselet (Chef du Service des Systèmes d'information), Cécile Vandamme (Cheffe du Cabinet et de la communication), Alexandre Gardette (Chef du Service Stratégie, Pilotage, Budget), Sylvie Sturel (Cheffe de la Mission Coopération Internationale), Jean-Luc Barçon-Maurin (Chef du Service Juridique de la Fiscalité), Denise Bonel (Déléguee du Directeur général Nord), Olivier Sivieude (Chef du Service du Contrôle Fiscal), Marc Dora (Délégué du Directeur général Est), Samuel Barreault (Délégué du Directeur général Sud-Est Réunion Mayotte), Jean-François Stoll (Délégué du Directeur général Île-de-France), Yannick Girault (Chef de la Mission Stratégie Relations aux Publics).

Direction générale des Finances publiques
Conception graphique : Cabinet et Communication
Crédits photos : DGFIP / SG - SEP 1D Photo
Juillet 2016



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS